

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/06/suicide-a-poissy-d-un-adolescent-qui-av...>

Le Monde avec AFP

7 min read

Suicide à Poissy d'un adolescent qui avait signalé « des faits de harcèlement » scolaire : « C'est un drame qui nous endeuille tous », déclare Gabriel Attal

- [Société](#)
- [Harcèlement](#)

La famille a évoqué un harcèlement subi dans l'établissement fréquenté par le jeune homme l'année dernière. Le ministre de l'éducation a annoncé le lancement d'une enquête administrative.

Un adolescent de 15 ans, victime de harcèlement lors de l'année scolaire précédente, s'est suicidé mardi soir à son domicile de Poissy (Yvelines), mais la justice appelle à la prudence sur les causes du passage à l'acte. « *Une enquête est en cours, mais les premiers éléments qui ont été remontés [au ministère] par ses services attestent clairement que des faits de harcèlement avaient été déclarés au cours de l'année scolaire 2022-2023* », a expliqué, mercredi 6 septembre, le ministère de l'éducation nationale.

Le nouveau ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, qui a déclaré à son arrivée au ministère vouloir œuvrer à une réponse « *implacable* » au harcèlement, a « *échangé avec la mère de la victime au téléphone et lui a témoigné son soutien absolu* ». « *C'est un drame qui nous endeuille tous. Notre cœur à tous souffre. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances de sa mort* », a-t-il expliqué lors d'un point presse en fin de journée.

Le ministre de l'éducation a annoncé le lancement d'une enquête administrative. « *Une cellule d'écoute et de soutien* » est ouverte pour faire la « *lumière* » sur les faits de harcèlement dont a été victime l'adolescent. « *Chaque drame est un drame de trop, qui nous rappelle que nous ne sommes toujours pas à la hauteur* », a encore dit le ministre. « *Ce ne sont pas des personnes évidemment que je veux mettre en cause, c'est la réponse de l'institution éducation nationale face à l'urgence du harcèlement scolaire qu'il nous faut continuer à profondément changer* », a-t-il expliqué.

Nouvelles mesures décrétées cet été contre le harcèlement

« *Il faut rester à ce stade très prudent* » sur les causes de la mort, a précisé à l'Agence France-Presse le parquet de Versailles. Mardi, en début de soirée, les secours sont intervenus au domicile de ce garçon mais, après des tentatives de réanimation restées vaines, l'adolescent a été déclaré mort, selon une source policière.

Selon le récit de Gabriel Attal, cet adolescent était scolarisé l'an dernier en 3^e prépa-métiers au lycée professionnel des métiers Adrienne-Bolland à Poissy et, depuis cette rentrée, dans un autre établissement à Paris. « *En décembre 2022, le harcèlement du jeune garçon avait été signalé. Un rendez-vous avait été organisé dans l'établissement. Il était fait état de brimades et d'injures répétées de la part de plusieurs élèves nommément désignés* », a-t-il retracé.

« *En mars 2023, les parents ont été reçus par l'établissement. Les élèves mis en cause ont eux aussi été reçus, et leurs parents ont été contactés. Un échange de courriers a par ailleurs eu lieu courant avril entre la famille et l'institution scolaire sur la situation du jeune garçon, la famille dénonçant, dans ce courrier, l'absence de mesures suffisantes prises face à cette situation* », a-t-il ajouté. Le père avait déposé une main courante pour harcèlement en avril au commissariat de Poissy, mais n'avait pas souhaité déposer plainte, a-t-on appris de source policière. Le ministre a précisé que selon l'établissement, l'adolescent avait « *bénéficié d'un suivi régulier par la CPE, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire* » et qu'« *un point a été fait avec le père de ce jeune garçon* » en fin d'année scolaire.

La lutte contre le harcèlement scolaire, déjà engagée par l'ancien ministre de l'éducation Pap Ndiaye, s'est intensifiée cet été, après la mort de la collégienne Lindsay, qui a mis en lumière le phénomène du harcèlement dans les établissements scolaires mais aussi sur les réseaux sociaux. Selon un décret publié mi-août, un élève responsable de harcèlement scolaire pourra désormais être transféré dans une autre école, évitant d'imposer ce changement à celui qui en est victime. Il est également prévu de pouvoir sanctionner un auteur de cyberharcèlement contre un élève d'un autre établissement.

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

Découvrir

Dans les collèges et lycées, le décret étend « *le champ de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement* ». Au moment de la publication de ce texte, Gabriel Attal avait assuré vouloir une « *tolérance zéro contre toutes les formes de harcèlement* ».

Dès cette rentrée, un référent sur le harcèlement « *dans chaque établissement* » doit être créé. Il pourra s'agir d'une infirmière, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un enseignant. Les établissements scolaires devront également signaler « *systématiquement* » aux procureurs les cas de harcèlement. En parallèle, un nouveau plan de lutte interministériel devrait être dévoilé d'ici la fin du mois de septembre.

Le Monde avec AFP

Contribuer

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

Découvrir les offres multicomptes

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.